Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260303-DCM20260306-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 3 mars, à dix-huit heures vingt,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Date de réunion : 03/03/2026
Date de convocation : 18/02/2026

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 22
- conseillers votants : 26
- pouvoirs : 4

Votes : Pour : 22
Contre : 4
Abstention : 0

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Claude DARE, Cécile LE ROUX, Henri LELIAS, Christelle HÉLIÈS, François-Guillaume LE GALL, Adeline CORNEC, Philippe MONOT, Denis MERCELLE, Jean-Michel LANNUZEL, Jean-Yves GOURIOU, Laurence CORRE, Pascal SIMIER, Sandrine LAVIGNE, Sandrine GAC, Fabienne LANDURE, David NORMAND, Charline NICOVIOTIS, Dominique MIGNON, Nadine KASSIS, Laurence GUIARD-RENAULT, Pascal HERVIO, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Gwendal LE COQ, pouvoir à Claude DARE
Sabrina OULHEN, pouvoir à Christelle HELIES
Liliane OGOR, pouvoir à Cécile LE ROUX
Christelle MARTIN, pouvoir à Adeline CORNEC

Absentes : Caroline PRIGENT-LÉON
Alain FLOUR
Camille GUIAVARCH

Secrétaire de séance : Sandrine GAC.

DCM N°2026-03-06
OBJET
BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET PRINCIPAL

À la suite au débat d'orientation budgétaires du 10 février dernier, le budget primitif 2026 est conçu avec reprise des résultats de l'exercice 2025

Le conseil municipal est appelé à voter le budget primitif 2026 de Lannilis par nature et par chapitre.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	8 583 159 €	3 832 408 €	12 415 567 €
RECETTES	8 583 159 €	3 832 408 €	12 415 567 €

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants, les articles L2311-1 et suivants,
Vu le débat d'orientations budgétaires du 10 février 2026,
Vu le compte administratif 2025,
Vu l'affectation des résultats,

Entendu l'exposé de Madame Laurence CORRE

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 février 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (4 voix contre : Dominique MIGNON, Nadine KASSIS, Laurence GUIARD-RENAULT, Pascal HERVIO), vote le Budget Primitif – Budget Principal 2026, comme ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER
Par délégation du Maire
Laurence CORRE

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)

Acte rendu exécutoire, compte tenu :
du dépôt en sous-préfecture effectué le : 04/03/2026
et de la publication effectuée le : 04/03/2026